



Lettre d'information CGT-ONERA : août 2022

Salaires 2022 : 1,6% d'AG à l'ONERA versus 3,6% d'AG au CNES, cherchez l'erreur ?

Pour un même cadrage à 3,7%, la CGT fait des propositions sérieuses !

Mobilisation Générale le 6 septembre à 9h devant la salle Marcel Pierre !

Compte-rendu de la réunion de négociation à l'ONERA du mardi 30 août salle Marcel Pierre.

La CGT remercie les personnels qui se sont déplacés le 30 août dernier pour protester contre la faiblesse des AG 2022 et les mesures non pérennes dans le projet de la Direction. La CGT appelle à **amplifier la mobilisation le mardi 6 septembre prochain à 9h.**

La Direction l'a annoncé, ce sera la dernière réunion de négociation et le projet final nous sera transmis au plus tard la veille. Prendra-t-il en compte nos demandes légitimes et raisonnables au regard du contexte inflationniste ? Pas si sûr...

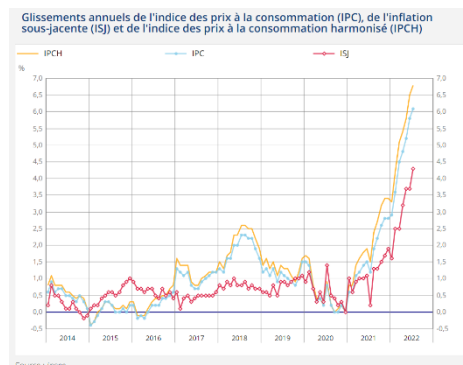
Votre présence ce mardi 6/9 à 9h devant la salle Marcel Pierre est donc indispensable !

La CGT vous présentera le projet définitif de la Direction dès que connu, y compris avec chantage ou non à la signature pour la prime Macron, et vous proposera un sondage en ligne pour que vous décidiez si la CGT doit (ou pas) apposer sa signature sur cet accord qui sera mis à la signature pendant une semaine, guère plus...

Rappel des revendications de la CGT, dans le cadrage de 3,7% pour 2022 :

Avec une inflation moyenne à 7,1% (1,6% en 2021 + minimum estimé à 5,5% en 2022), la CGT attend de la Direction de l'ONERA un projet d'accord avec :

- des augmentations générales (AG) à hauteur de l'inflation (7%), avec clause de revoyure début 2023 ;
- ou si AG inférieure, une compensation par une semaine de congés (semaine de Noël) à hauteur de 2,5% ;



Une AG de 1,6% peut se transformer en AG de 6,4% en période de forte inflation, comment ?

En période de forte inflation, il y a lieu d'utiliser l'**effet report** sur les AG.

En effet, au lieu d'appliquer une AG de 1,6% au 1^{er} janvier 2022, il est possible d'appliquer une AG de 6,4% (4x1,6) au 1^{er} octobre 2022, tout en restant dans le cadrage de 3,7% pour 2022.

L'effet report sur l'année suivante sera dans ce cas de 4,8% en 2023. La proposition de la CGT est raisonnable, et le budget de l'Etat qui se prépare en ce moment, doit anticiper l'inflation de fin 2022 et 2023.

Cela a été fait à l'ONERA lorsque l'inflation était importante. Qui peut croire que nous n'aurions pas au minimum 4,8% d'inflation sur l'année 2022, alors que le SMIC a dû être revalorisé de 7,8% en un an (août 2021-août 2022) ?

Parmi les EPIC qui comme l'ONERA disposent de 3,7% de RMPP* 2022, le CNES a pratiqué de la sorte, avec :

- un premier versement de 2,4% à effet au 1^{er} janvier 2022 : 1% d'AG + 1,4% d'AI
- un second versement proposé de 1,3% de la RMPP sous la forme d'une AG de 2,6% au 1^{er} juillet 2022, générant ainsi un report de 1,3% sur 2023.

Si bien que l'AG des salariés du CNES de 3,6% en 2022 sera pérenne. Certes, ils engagent 1,3% sur le budget 2023 mais même la Direction du CNES a trouvé raisonnable d'estimer que l'inflation sera supérieure à 1,3% en 2023 !

* **RMPP : Rémunération Moyenne des Personnels en Place.**

Blocages sur un premier versement en juin

Tous les syndicats de l'ONERA avaient demandé un premier versement avant l'été des 2% autorisés par la tutelle pour l'ONERA (contre 2,4% pour le CNES). Résultat : le CNES l'a fait et a quand même eu son cadrage final à 3,7%, contrairement aux craintes de notre Secrétaire Général que l'on ait moins si on commençait à verser des augmentations avant le cadrage définitif. L'ONERA ne l'a donc pas fait et propose maintenant 1,6% d'AG contre 3,6% au CNES. Le Secrétaire Général craint maintenant que l'effet report demandé par la CGT soit défavorable pour la politique salariale 2023... Notre direction est bien frileuse !

En attendant, les prix flambent et nos salaires baissent ! Trop, c'est trop !

Face à une telle situation, la CGT demande au Président de l'ONERA (également administrateur du CNES) de venir aux négociations : nous l'attendons le 6 septembre, il ne peut plus ignorer la situation des salariés en déléguant son Secrétaire Général.

Augmenter les salaires, c'est aussi augmenter à proportion les cotisations sociales (salariales et patronales) pour maintenir notre système de protection sociale (sécu, retraite, famille).

**Tout augmente
sauf les salaires
Ça suffit !**

Le compte n'y étant pas, la Direction additionne la prime d'intéressement 2021 versée en 2022, complétée par une nouvelle prime ponctuelle de 500 € bruts (seulement si signature !), exonérées de cotisations pour des rémunérations inférieures à 3xSMIC et les mesures 2022 (1,9% d'AI et 1,6% d'AG) pour écrire que notre revenu évoluerait de 5,43% en 2022. Ajouter des éléments non pérennes au calcul est discutable et malgré cela, le résultat reste inférieur à l'inflation, comme l'an dernier, ainsi qu'à l'augmentation du SMIC : + 7,76% sur un an. C'est inacceptable !

La CGT revendique en priorité le maintien des salaires (AG) et non des primes ponctuelles exonérées de cotisations car aujourd'hui, lorsque chacun se déplace chez son médecin, à la pharmacie ou à l'hôpital, c'est sa carte verte (Vitale) qu'il donne ! Et demain, seulement la carte bleue ?

Etes-vous d'accord pour perdre encore du salaire en 2022 ?

Rappel des revendications de la CGT (tract 21 juillet + mail CGT du 24 août et négo du 30 août) :

- Une AG de 7% à hauteur de l'inflation avec un plancher, + 0,4% de rattrapage de 2021, et des AI de 1,75% ;
- La compensation du manque éventuel (9,15%) par la remise en place de notre 6^{ème} semaine de congés ;
- Une clause de revoyure fin 2022 en fonction de l'inflation ;
- Un mécanisme automatique de compensation de l'inflation sur les années 2022 à 2025, car nous savons que le niveau de l'inflation, après un pic en 2022 sera élevé dans les années à venir (4% minimum / an en régime de croisière) ;
- Revoir la cohérence avec les salaires d'embauche 2022 des salariés embauchés depuis moins de 5 ans, pour limiter les démissions qui repartent en forte hausse en 2022 ;
- Prise en compte de l'application de la politique salariale pour les personnels présents au moment de la date rétroactive d'application décidée par accord pour la mesure d'AG en 2022 (proposition d'application au 1er octobre au lieu du 1er janvier, voir proposition alternative plus bas à iso-budget);
- Prise en compte de l'application de la politique salariale pour tous les personnels présents à la date du 1er janvier 2022 pour la mesure d'AI (AI basé par définition sur l'évaluation individuelle du travail réalisé en 2021);
- AG applicable au 1er octobre 2022, sans impact sur le budget 2022, mais permettant une meilleure prise en compte de l'inflation réelle : au lieu d'une AG de 1,6% au 1er janvier 2022, la CGT demande une AG de 6,4% (1,6x4 sans impact sur budget 2022) applicable au 1er octobre 2022, ce qui n'engage pas le budget rémunération 2022, mais est plus réaliste au regard de l'inflation réellement constaté à date;
- Augmentation de 14,8% (3,7x4) des allocations de thèse (avec un socle minimum de 10%) à effet au 1er octobre 2022 dans le projet d'accord, en lieu et place de la revalorisation de 63 € proposée au 1er janvier représentant autour de 2,85% en moyenne; les doctorants étant la population qui a le plus augmentée à l'ONERA ces dernières années et sur laquelle l'ONERA s'appuie de plus en plus pour ses recherches et la préparation de l'avenir, elle doit être mieux valorisée et l'évolution salariale de cette population la plus fragile financièrement vis à vis de l'inflation doit être absolument préservée sans attendre;
- Un plan pluriannuel d'engagement de l'état de compenser intégralement l'inflation par des AG jusqu'à la fin du COP actuel;
- Mesures techniques : poursuite de la remise à niveau des ASI, remboursement intégral des frais de scolarité des Doctorants (environ 400 € par an), que nous avons demandé il y a 3 ans et dont nous renouvelons la demande ; augmentation pérenne et significative de la part patronale (mutuelle + prévoyance), augmentation de la prise en charge des frais de transport durable (transport en commun + vélo) et véhicule (électrique + thermique) comme le CNES !

La CGT de l'ONERA vous invite à vous mobiliser le 6 septembre à 9h devant la salle Marcel Pierre à Palaiseau.

La CGT nationale appelle à une Grève générale le jeudi 29 septembre 2022 sur les revendications concernant : **le pouvoir d'achat**, les droits des travailleurs et la réforme des retraites.



Votre implication auprès de la CGT est essentielle pour la qualité de vos conditions de travail, rejoignez un syndicat sérieux et à votre écoute. Adhérez à la CGT !

La CGT, ce sont avant tout des salarié(e)s de l'ONERA qui s'engagent, des élu(e)s, des militant(e)s, à votre écoute pour porter des revendications dans l'intérêt de tout le personnel.

En 2022, j'adhère à la CGT et j'y apporte mes revendications, c'est maintenant !

La CGT, c'est vous, c'est nous !

Vos Contacts ONERA :	Délégués Syndicaux CGT	Téléphone*
DSC ONERA	Bernard TANGUY	05.62.25.26.13
DSC ONERA adjoint	Arnaud RISTORI	01.80.38.60.39
DS Châtillon	Jean-Michel ASTIER	01.46.73.37.29
DS Meudon	Gilles PEUGNIER	01.46.23.51.42
DS Palaiseau	Arnaud RISTORI	01.80.38.60.39
DS Ile-de-France	Julien LE_GOUET	01.80.38.64.17
DS Salon de Provence	DSC ONERA	05.62.25.26.13
DS Fauga-Mauzac	Philippe SIRGANT	05.62.25.63.24
DS Lille	DSC ONERA adjoint	01.80.38.60.39
DS Modane	DSC ONERA	05.62.25.26.13
DS Toulouse	Franck MOREL	05.62.25.26.58

* contact mail DSC : cgt-central@onera.fr ou prenom.nom@onera.fr

Site Web CGT : <https://onera.reference-syndicale.fr/>

Contact : cgt-central@onera.fr

Consultez le site web et abonnez-vous à la newsletter du "fil d'Ariane CGT ONERA" : « [ici](#) »